



HAL
open science

La douceur, une catégorie critique au XVIIe siècle

Delphine Denis

► **To cite this version:**

Delphine Denis. La douceur, une catégorie critique au XVIIe siècle. Le doux aux XVIe et XVIIe siècle. Ecriture, esthétique, politique, spiritualité, 2003. hal-02503108

HAL Id: hal-02503108

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02503108>

Submitted on 9 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La douceur, une catégorie *critique* au XVII^e siècle

Catégorie centrale de la réflexion antique sur les pouvoirs du langage, incarnée par la figure tutélaire de Nestor, à l'éloquence de miel, la douceur occupe dans les réflexions occidentales sur la langue et le style une place majeure, constamment réaffirmée mais toujours renégociée : qu'il s'agisse de la définition du meilleur style, de l'identification nécessairement polémique du « génie » propre à chaque nation dont la langue publierait les caractères, de la promotion ou de la célébration de panthéons littéraires eux-mêmes objets de débats – entre autres nombreux points de crispation –, la notion, à chaque fois actualisée dans des contextes singuliers, rassemble sous une bannière aux couleurs apparemment identiques des partisans dont les positions se révèlent souvent irréductibles.

Les vives querelles ouvertes au milieu du XVI^e siècle autour de la « naisve françoise » sont loin d'être apaisées pour les générations suivantes, même si les échos nous en parviennent assourdis, derrière l'imaginaire d'un XVII^e siècle voué à l'unanime célébration du rayonnement de la langue française, de sa littérature, de ses monarches.

Mais c'est à la croisée de questions majeures que la notion doit être située, nouant entre elles des considérations esthétiques, politiques, religieuses, et plus généralement encore, éthiques, engageant une importante réflexion sur la régulation des mœurs civiles et l'usage légitime de la séduction. La dimension langagière de la catégorie, à laquelle cette contribution se limitera, emporte en réalité avec elle l'ensemble de ces enjeux. Il conviendra de ne pas perdre de vue cet arrière-plan, à défaut de pouvoir en développer tous les aspects : d'un travail en cours sur ce sujet, je retiendrai quelques éléments qui m'ont paru mériter d'être noués en gerbe. Je voudrais, pour mon compte, mettre en évidence l'opérativité critique de cette notion dans les années 1640-1690 : celles qui suivent immédiatement la création de l'Académie française, qui voient s'affirmer à découvert les résonances sociopolitiques du *bel usage*, qui permettent l'émergence d'une littérature mondaine où « l'instance féminine »¹ dépasse peu à peu le statut de représentation allégorique pour renvoyer très concrètement aux prétentions nouvelles des femmes sur la scène littéraire, celles enfin pendant lesquelles la Querelle des Anciens et des Modernes remet au premier plan l'ancien dispositif apologétique en faveur du français. On le verra à travers un parcours nécessairement cavalier, la douceur constitue à plus d'un titre une catégorie critique aussi efficace que malaisée à fixer.

L'héritage rhétorique légué par l'Antiquité l'avait d'emblée installée au cœur d'un vocabulaire d'analyse richement nuancé. Le mot pourtant est curieusement absent du relevé de N. Hepp consacré au « vocabulaire de la critique littéraire » pour notre

¹ Étudiée par M. Fumaroli dans une importante réflexion sur l'imaginaire de la langue française : « *Animus et Anima* : l'instance féminine dans l'apologétique de la langue française », *XVII^e Siècle*, n° 144 (juill-sept. 1984), p. 233-240.

période², mais la notion se rencontre en filigrane dans cette enquête à travers les termes de *charme*, de *grâce*, d'*agrément* – composantes essentielles d'un naturel stylistique soutenu par la « précellence du style moyen »³.

Il n'est peut-être pas inutile de parcourir rapidement les principaux chapitres où s'inscrivait dans les textes fondateurs de l'ancienne rhétorique la catégorie de la douceur. Elle intervient avec une relative neutralité évaluative dans le cadre d'une typologie des genres oratoires et des devoirs (*officia*) de l'orateur. Pour la tradition cicéronienne⁴, on se souvient qu'elle caractérise l'*épidictique*, voué au seul plaisir de l'auditoire (*delectare, conciliare*) et relève du style médiocre⁵, que Quintilien qualifiera encore, en raison des ornements qu'il mobilise, de *floridus*⁶. À côté de cette tripartition canonique des styles, d'autres typologies avaient été proposées, inaugurées par le traité de Théophraste (*De Elocutione*) et surtout par le *De Interpretatione* de Démétrios de Phalère, qui distinguait quatre styles. S'il est vrai que la douceur n'apparaît pas au fondement explicite de ce classement, la catégorie est en jeu dans les développements consacrés par Démétrios au « style gracieux » (*glaphyros*)⁷. Prolongeant ces analyses, Denys d'Halicarnasse introduit le terme de *glukutès* dans ses recherches sur l'agrément stylistique⁸ : la notion constituera dans le traité d'Hermogène l'une des composantes majeures de l'*ethos*, cinquième des sept « idées » du style⁹. J'ai étudié ailleurs la fortune de ces théories dans la seconde moitié du siècle, où s'élabore une moderne « rhétorique des agréments » – sous l'égide du P. Bouhours en particulier¹⁰ – dont la dette à l'égard de ces traités est évidente, quoique souvent discrète sur ses modèles : il s'avère que l'esthétique galante a partie liée, beaucoup plus consciemment qu'on ne l'a souvent repéré, avec cette conception de la douceur déliée de tout enjeu persuasif autre que celui de l'insinuation du plaisir, ce *je ne sais quoi* délectable où « quelque chose de doux, de tendre et de gracieux »¹¹ produit l'irrésistible séduction du texte. Qu'à côté des genres et des modèles déjà allégués par Démétrios, Denys d'Halicarnasse et Hermogène¹², Bouhours convoque pour illustrer ses développements les pièces les plus célèbres de la

² « Esquisse du vocabulaire de la critique littéraire de la querelle du *Cid* à la querelle d'Homère », *Romanische Forschungen*, LXIX (1957), p. 332-408. La *douceur* ne fait pas non plus l'objet d'une étude à part dans l'ouvrage de Cl. Chantlat, *A la recherche du goût classique*, Paris, Klincksieck, 1992.

³ La formule est de B. Beugnot : « La précellence du style moyen (1625-1650) », *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, sous la dir. de M. Fumaroli, Paris, P.U.F., 1999, p. 539-599.

⁴ J'inclus ici la *Rhétorique à Herennius* et le monument pédagogique édifié par Quintilien dans son *Institution oratoire*.

⁵ Voir notamment, chez Cicéron, les *Divisions de l'art oratoire*, XXI, 70-72 ; *De l'Orateur*, II, 128-129, 182-183, 211-212 ; *L'Orateur*, XIII, 42, XXI, 59 ; XXVI, 91

⁶ *Institution oratoire*, XII, 10, 58-64.

⁷ *De Interpretatione*, II, 128-189. Sur cette « rhétorique des agréments » dont j'ai tenté de remonter le fil dans les textes de l'Antiquité, voir D. Denis, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2001, p. 321-327.

⁸ Dans le *De Compositione verborum* (VI, 10-11 et surtout 23).

⁹ *Les Catégories stylistiques du discours*. M. Patillon en a procuré une édition critique dans *L'Art rhétorique* (Paris, l'Age d'Homme, 1997). Voir aussi son étude, *La Théorie du discours chez Hermogène le rhéteur. Essai sur la structure de la rhétorique ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, 1988. Ainsi qu'A. M. Patterson, *Hermogenes and the Renaissance. Seven Ideas of Style*, Princeton Univ. Press, 1970.

¹⁰ Dans *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, Paris, Vve S. Mabre-Cramoisy, 1687.

¹¹ D. Bouhours, *Op. cit.*, p. 131.

¹² Essentiellement la poésie bucolique, la lyrique de Sappho et d'Anacréon, la tradition élégiaque des Latins et les épigrammes de l'*Anthologie grecque*.

littérature galante désormais reconnue (lettres de Voiture, dialogues ou récits allégoriques de Perrault, vers de La Fontaine voire de Racine, etc.) atteste, entre autres indices plus explicites, l'étroite et savante filiation qui unit les agréments du style moderne à l'ancienne « saveur ».

La catégorie occupe également dans la tradition rhétorique une position en quelque sorte transversale. Fortement valorisée, elle entre d'une part dans la définition du meilleur style, à condition d'être associée à la *majesté*, *noblesse* ou *gravité* du discours¹³. Elle figure d'autre part, toujours comme critère positif, dans le cadre de réflexions consacrées à la phonologie (description et typologie des sons¹⁴), à la *pronuntiatio*, à l'euphonie (la *junctura*, art de la combinatoire des sons dans la chaîne discursive), au nombre oratoire enfin (*numerus* et *concinnitas*)¹⁵. C'est elle qui donne au style coulant ou fluide ses lettres de noblesse, imposant un travail précis de liaison harmonieuse. Elle procède enfin de la clarté (*perspicuitas*), signe du sentiment de compréhension limpide auquel s'oppose l'obscurité dure et contrainte d'un énoncé trop condensé ou elliptique. Un paradigme bien connu se construit ainsi, associant *facilitas* et *venustas*, aisance et charme du discours : à cet ensemble répondent, négativement polarisés, le défaut par contrariété (*dureté*, *rudesse*) ou par excès (*mollesse*, effémination voire débauches scandaleuses d'une langue vouée aux plaisirs des sens).

Ces analyses semblent se maintenir, moyennant adaptations à la réalité articulatoire du français, sous la plume des rhétoriciens du XVII^e siècle, ainsi que dans les développements des grammairiens et « remarqueurs » consacrés aux « perfections du style ». Un rapide sondage fait apparaître que la douceur demeure l'une des « qualités » majeures du style. Dans le *Tableau de l'Eloquence française* du P. Vialart, la quatrième lettre-traité vouée à l'*elocutio* tente une périlleuse synthèse entre Cicéron, Longin et Hermogène : de la traditionnelle tripartition, l'auteur retient les catégories du style *simple* et *médiocre*, mais le troisième, seul à être développé, se voit requalifié d'*excellent* dans une définition qui ne se confond pas entièrement avec celle du style élevé¹⁶. Parmi les composantes de ce « style excellent », on trouvera en premier lieu la

¹³ C'est le dernier des cinq « flambeaux » (*lumina*) du style pour Cicéron :

Communia autem [...] sunt haec quinque quasi lumina : dilucidum, breve, probable, illustre, suave. (*Divisions de l'art oratoire*, VI, 19)

Voir également *De l'Orateur*, I, 255 ; II, 212 et III, 91 *sqq.*

¹⁴ Chez Denys d'Halicarnasse, dans l'important développement du chapitre XIV de la *Composition stylistique*. Et aussi Cicéron (*L'Orateur*, XLVII, 160) et Quintilien (*I. O.*, XII, 10, 27 *sqq.*) pour la comparaison entre grec et latin de ce point de vue.

¹⁵ Voir Cicéron, *De l'orateur*, III, 37-47 et 213 ainsi que *L'Orateur*, XVII-XVIII et surtout XLIV-LX. L'ensemble du traité de Denys d'Halicarnasse touche à ces questions : voir W. B. Stanford, *The Sound of Greek: studies in the Greek theory and practice of euphony*, Berkeley-Los Angeles, Univ. of California Press, 1967, p. 49-73. Et sur l'*apta junctura*, Quintilien, IX, 4, 33 *sqq.* K. Meerhoff a étudié avec précision la question du nombre oratoire à la Renaissance (*Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France. Du Bellay, Ramus et les autres*, Leiden, E. J. Brill, 1986). Pour le XVII^e siècle, voir Ph. J. Salazar, *Le Culte de la Voix au XVII^e siècle. Formes esthétiques de la parole à l'âge de l'imprimé*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 1995, ainsi que sa synthèse dans l'*Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, op. cit.*, (« La voix au XVII^e siècle »), p. 787-821.

¹⁶ Il « est estendu avec une agreable suite de paroles et de sentences, ornée de toute sorte de figures, relevé au dessus de la commune maniere de parler, coulant sans rudesse quelconque, ou [*sic*] les periodes sont faites avec nombre et mesure, & les raisons deduites avec vigueur, ou les paroles florissantes sont jointes à la solidité des pensées, & où les pointes donnent une extreme gentillesse sans obscurité & sans froideur. » (Charles de Saint-Paul Vialart, *Tableau de l'éloquence française, où se voit la maniere de bien écrire*, Paris, 1657, p. 82 ; la première édition de l'ouvrage, datée de 1632, se présentait déjà sous cette forme épistolaire, version « mondannée » des traités scolaires.

gravité sans enflure, puis l'*ornement* « par la beauté des sentences » et « la gentillesse des figures¹⁷ » qui confèrent sa grâce au discours, avant de rencontrer la *suavité* d'un style dont l'harmonie charme l'oreille sans interdire la vigueur :

Il n'est pas moins important que le style soit coulant, et que la liaison des paroles soit faite, avec une telle suavité, qu'il n'y ait point de rudesse ny de mauvais[e] rencontre [...].¹⁸

Deux écueils auront ainsi été évités, celui du « style flottant et diffus »¹⁹ et l'excessive concision, source d'obscurité ou de « bassesse ».

Dans *La Rhétorique françoise* de Le Gras, la catégorie se fait plus discrète ; mais elle apparaît en creux dans un passage lui aussi consacré aux liaisons et au style coulant, appelée par les antonymes « rudes & raboteux » :

La liaison doit servir à rendre le discours plein & coulant, & à luy donner un son agreable, & empescher qu'il ne soit rude & raboteux.²⁰

Chez Bernard Lamy, la douceur se voit promue au premier rang des « qualités communes à tous les styles »²¹, juste avant la force, que suivent le style « agréable et fleuri »²² et le « style austère ». Elle tient d'abord à la clarté de l'expression (*perspicuitas*)²³, et relève également de la « cadence » et de la « prononciation » du discours ; on la retrouve enfin dans l'évocation attendue du style coulant :

Je ne veux pas oublier ici qu'il n'y a rien qui contribue davantage à la douceur du style, que le soin d'insérer où il faut, toutes les particules nécessaires, pour faire apercevoir la suite et la liaison de toutes les parties du discours.²⁴

Au tournant du siècle cependant, s'était ouverte avec la publication des *Remarques* de Vaugelas, une tout autre perspective : inaugurant ce qui deviendrait un genre à part entière²⁵, ce texte-événement allait pour longtemps marquer d'une problématique socio-linguistique les réflexions sur la norme et le bon usage. Si la catégorie de la douceur semble maintenue dans les considérations sur le meilleur style, son statut critique change de portée : la voici désormais dotée d'une fonction très nettement distinctive, séparant le « vulgaire » rude et grossier de la fine urbanité de

¹⁷ *Op. cit.*, p. 93.

¹⁸ *Ibid.*, p. 96.

¹⁹ *Ibid.*, p. 110.

²⁰ *La Rethorique françoise, ou les préceptes de l'ancienne et vraye éloquence, accommodés à l'usage de la conversation et de la société civile, du barreau et de la chaire*, Paris, 1671, p. 226.

²¹ *La Rhétorique, ou l'Art de parler*, Paris, A. Pralard, 1675, dernière version en 1715. Ed. critique avec introduction et notes par Chr. Noille-Clauzade, Paris, H. Champion, 1998. C'est au chapitre XII du livre IV qu'apparaît le développement sur la douceur.

²² Auquel elle ne s'identifie donc pas, même si l'auteur insiste sur le rapport étroit qu'elle entretient avec cette catégorie (éd. citée, p. 360).

²³ « On dit qu'un style est doux lorsque les choses y sont dites avec tant de clarté que l'esprit ne fait aucun effort pour les concevoir [...]. Pour donner cette douceur à un style, il ne faut rien laisser à deviner au lecteur. On doit débrouiller tout ce qui pourrait l'embarrasser ; prévenir ses doutes. En un mot, il faut dire les choses dans l'étendue qui est nécessaire [...]. » (*ibid.*, p. 358)

²⁴ *Ibid.*, p. 360. Les modèles en sont trouvés chez les historiens, conformément à la tradition cicéronienne (notamment *De l'orateur*, II, 64) : Hérodote chez les Grecs, Tite-Live pour les Romains.

²⁵ Voir W. Ayres-Bennett, « *Observations et Remarques sur la langue française : histoire d'un genre* », *La Licorne*, n°19 (1991), p. 1-16.

l'élite²⁶. Le tout dernier paragraphe des *Remarques* de l'académicien, venant clore un *excursus* consacré à « la pureté et la netteté du stile » dans la plus fidèle tradition rhétorique²⁷, énumérait ainsi les qualités du meilleur style :

*A la pureté, & à la netteté du stile, il y a encore d'autres parties à ajouter, la propriété des mots & des phrases, l'elegance, la douceur, la majesté, la force, & ce qui resulte de tout cela, l'air, & la grace, qu'on appelle le je ne sçay quoy, où le nombre, la brieveté, & la naisveté de l'expression, ont encore beaucoup de part.*²⁸

Or pour le lecteur attentif de Vaugelas, *air, grâce* et *je ne sais quoi* ne pouvaient manquer d'entrer en résonance avec l'importante remarque que l'auteur avait vouée, une centaine de pages plus haut, à la définition de *Galant, galamment* :

[...] en un mot c'estoit un composé où il entroit du je ne sçay quoy, ou de la bonne grace, de l'air de la Cour, de l'esprit, du jugement, de la civilité, de la courtoisie et de la gayeté, le tout sans contrainte, sans affectation, et sans vice. Avec cela il y a dequoy faire un honneste homme à la mode de la Cour.²⁹

Dans la perspective du *bel usage*, ces propriétés rhétoriques fonctionnent comme autant de signes distinctifs auxquels se reconnaissent gens du monde et manières galantes : ainsi se publie, par contraste avec la grossièreté du « peuple » et des « Provinces », l'*ethos* d'une langue désormais identifiée à « la plus saine partie de la Cour » et de la Ville, tempérée et validée cependant par les « bons Autheurs » du temps³⁰.

Nombreux sont les traités de rhétorique qui inscriront leurs pas dans ceux de l'académicien, parvenus aux chapitres sur l'élocution. C'est le cas dès 1648, soit un an juste après la parution des *Remarques*, dans *Le Parfait Orateur* de G. d'Abbès. Comme on pouvait s'y attendre, lui aussi réserve à la douceur une place parmi les qualités communes aux « trois especes » de style, et valorise très fortement le style coulant, dont l'harmonie est assurée aussi bien par le phrasé du rythme (comme chez Vaugelas, rimes et vers blancs sont à proscrire dans la prose) que par la « liaison » des propositions, « affin que rien ne soit ny des-uny, ny décousu ; mais que tout coule d'une belle suite »³¹. On le notera avec intérêt, ces développements consacrés au meilleur style s'étaient ouverts dans le traité par un fervent éloge du raffinement langagier, parvenu à son apogée :

²⁶ Le geste de Vaugelas, et avec lui celui du courant « puriste », ne se réduit nullement à cette fonction *discriminante* dans laquelle une analyse hâtive ne verrait que séparation sociale, là où s'invente aussi, plus généreusement, une « forme publique » de la langue librement contractée : voir H. Merlin-Kajman, *La Langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, éd. du Seuil, 2003.

²⁷ *Remarques sur la langue françoise*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit, 1647, p. 567 *sqq.* Vaugelas suit surtout Quintilien (cf. *I. O.*, I, 6). Il emprunte encore à Cicéron, ainsi qu'au *De Lingua latina* de Varron. Sur les sources antiques des *Remarques*, voir W. Ayres-Bennett, *Vaugelas and the Development of the French Language*, London, The Modern Humanities Research Association, 1987, p. 55-60.

²⁸ *Op. cit.*, p. 593.

²⁹ *Ibid.*, p. 477.

³⁰ Selon les analyses souvent commentées de la Préface. Que ce *bel usage* puisse être alors mis à portée de tous ceux qui souhaiteraient en adopter les signes ne fait que confirmer la valeur désirable des modèles sélectionnés : celui de la conversation des honnêtes gens, et pour l'écrit, des « bons auteurs » reconnus tels par l'Académie.

³¹ *Le Parfait orateur*, Narbonne, I. Martel et G. Besse, 1648, p. 316. Un peu plus loin il écrit encore, filant la métaphore topique : « Le stile doit couler à la façon des fleuves, & non pas inonder comme les torrens. » (p. 323).

[...] il ne faut pas moins de grace ny de politesse particulièrement pour l'expression de ce temps. Nous vivons aujourd'huy dans un siecle de mignardise : tout ce qui n'est pas de la Cour s'appelle Barbare ; ce qui sent les Provinces est grossier : tout ce qui a l'air de l'Ecole, se nomme rudesse d'esprit, pedanterie, suffisance. Jamais l'oreille ne fut plus delicate, le goût plus exquis, ny l'agrément plus recherché.

Cette grande pureté d'elocution est un effet de la delicatesses de nostre Cour, de la gentillesse de nos mœurs, de la douceur et de la civilité de nos conferences. Elle a heureusement commencé sous le regne du feu Roy : Elle doit sa premiere justesse au bon temps de Louys le Juste ; & aux soins de ce grand Cardinal [...].³²

Dans un « siecle de mignardise » en effet, l'exquise douceur du style est bien la marque organique d'une affabilité et douceur civiles : on voit ici comment le lien établi dès l'antiquité entre douceur et *ethos* s'étend au-delà de la personne seule de l'orateur, pour caractériser le *génie* d'une nation. La politesse des mœurs s'inscrit dans le langage tout autant que celui-ci la façonne : c'est ce « naturel » de la langue qui peut alors, sans reste, se convertir en style.

Même perspective dans l'*Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise* du P. Laurent Chiflet, publiée en 1659 ; là encore Vaugelas sert de guide à l'auteur³³. La section VI du chapitre VIII, intitulée « Les perfections du Stile, et ses differences », en dénombre les qualités dans l'ordre suivant : *pureté* ou *congruité*, *netteté*, *propriété* – ces trois premières relevant donc de la correction grammaticale –, *douceur*, *variété*, *élégance*, *gravité*, *subtilité*, *majesté*, *naïveté*, d'ordre nettement stylistique ; l'ensemble, joint à la nécessaire *convenance* au sujet, constitue l'*éloquence* du discours. La *douceur* est envisagée sous le double chef de l'euphonie et du style coulant³⁴. Un peu plus loin, associée au naturel, elle permettra de définir contrastivement la diction élégante :

La Prononciation doit estre douce & naturelle, sans affectation de trop de mignardise, et sans sentir le grossier & le vilageois ; qui sont les deux extremités vicieuses qu'elle doit éviter.³⁵

La *Rhétorique françoise* de René Bary, destinée à un public mondain, insiste d'abord sur l'euphonie³⁶ et la douceur d'un style coulant, résumant ainsi l'essentiel de la tradition classique sur le sujet ; mais là encore, le chapitre sur l'*elocutio* convertit le manuel de rhétorique en traité du bel usage : au « vulgaire »³⁷ s'opposent ainsi les

³² *Ibid.*, p. 298-299. Il est remarquable que ce traité, œuvre d'un provincial, se place aussi clairement sous l'autorité de Vaugelas.

³³ Cette langue française dont une grammaire peut maintenant tenter l'« essay », c'est, affirme Chiflet, « une Langue, qui est entierement formée, & qui est parvenuë au point de sa perfection : telle qu'est aujourd'huy la Langue Françoise, fondée sur l'usage de la Cour, sur celui des Maîtres de la Langue, & sur celui des bons Escrivains. » (*Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise ; où le Lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus necessaire, de plus curieux, et de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, et en la Prononciation de cette Langue*, Paris, P. Maugé, 1659, préface n. p.). Un éloge de Vaugelas enchaîne immédiatement.

³⁴ Elle consiste à « éviter les rencontres scabreuses du choc trop frequent des consones, ou de l'entrebaillement des Voyelles », ainsi qu'à produire « une fluidité coulante en l'ordre des paroles et des periodes. » (p. 166)

³⁵ *Ibid.*, p. 190.

³⁶ Proscription de l'hiatus et des « mauvaises rencontres » de consonnes qui « retardent la prononciation & offensent l'oreille » ; à quoi l'auteur ajoute qu'il faut éviter la succession de termes monosyllabiques, eux aussi rudes à l'oreille (*La Rhétorique françoise où l'on trouve de nouveaux exemples sur les Passions et sur les Figures...*, Paris, P. Le Petit, 1659 [1^{ère} éd. 1653], p. 231 et 232).

³⁷ Sous ce terme, explique Bary, « l'on comprend tous ceux qui ont esté nourris dans la chicane, dans le commerce, et dans les mechaniques, & qui faute d'avoir leu les bons Livres, & frequenté les beaux esprits, pechent contre l'élégance & la clarté » (p. 199).

« Puristes »³⁸ qui « observent soigneusement les deffauts de leur langue ; qui choisissent les mots ; qui adoucissent les phrases, & qui taschent tous les jours de joindre la netteté du tour à la beauté du raisonnement »³⁹. Il faut, conclut Bary, « parler en homme de Cour, ou d'Académie »⁴⁰. Pour Marguerite Buffet également, dans un ouvrage conçu à l'intention des femmes⁴¹, le « beau stile » est celui de la Cour (p. 34), et la douceur intervient comme critère lorsqu'il s'agit de choisir, parmi deux formes concurrentes, la plus conforme au bel usage, ou pour prononcer avec distinction certaines voyelles⁴².

Sous couvert de la fausse évidence du plaisir de l'oreille, la notion remplit donc une fonctionnalité critique fortement distinctive. La portée socio-esthétique de ces réflexions est manifeste. Danielle Trudeau en a élucidé les origines pour le XVI^e siècle⁴³ : comme elle le montre, ce n'est qu'au terme de virulents débats sur l'identification des instances légitimantes du bon usage qu'a pu s'imposer, au milieu du XVII^e siècle, la position des puristes, non sans résistances encore, même à cette date.

Dans l'examen des cas « douteux » où l'usage hésite entre plusieurs formes, décisions et remarques de grammairiens s'abritent bien souvent derrière le critère difficilement objectif de la « douceur » pour justifier leur choix. L'enjeu n'est pas ici la grammaticalité de l'expression, mais ce surcroît d'élégance qu'une oreille exercée – « délicate », dira Vaugelas – sait reconnaître et préférer. Souci esthétique avant tout, la douceur est affaire de goût : où l'on retrouve ce *je ne sais quoi* qui coupe court à toute argumentation⁴⁴. En cette matière, l'oreille raffinée des courtisans sert souvent d'étalon de référence – même si Vaugelas note parfois avec prudence que tel usage, autrefois dominant à la Cour, était de fait condamnable : c'est qu'il est aujourd'hui changé en mieux⁴⁵... « On doit se régler sur les personnes de la Cour », écrira encore en 1688 Andry de Boisregard : « ils ont une prononciation douce & agréable, & qui n'a rien d'affecté »⁴⁶. L'article *filleul* des *Remarques* est exemplaire de la démarche :

³⁸ « [...] par le nom de Puristes, l'on entend parler de ceux qui paroissent souvent au cercle, chez les Ministres, & dans les grandes compagnies » (*ibid.*).

³⁹ *Ibid.*, p. 200.

⁴⁰ « Il me semble qu'on dementiroit ses propres lumieres, si l'on preferoit le François de l'Université au François du Louvre, & si l'on aimoit mieux s'exprimer en homme d'affaires, ou de trafic, que de parler en homme de Cour, ou d'Académie » (*ibid.*, p. 200). Pour autant, nuance Bary, « on peut quelquesfois prendre la liberté d'examiner ce qu'ils resolvent » : c'est la démarche même des remarqueurs.

⁴¹ *Nouvelles Observations sur la langue françoise, où il est traité des termes anciens et inusitez, et du bel usage des mots nouveaux. Avec les Eloges des Illustres Sçavantes, tant Anciennes que Modernes*, Paris, J. Cusson, 1668. Sur ces « grammaires de dames », voir W. Ayres-Bennett, « Le rôle des femmes dans l'élaboration des idées linguistiques au XVII^e siècle en France », *Histoire Epistémologie Langage*, n°16/II (1994), p. 35-53.

⁴² Ainsi des conseils pour prononcer le [ɑ] postérieur (*admirAble*), « qui rend la parole plus libre, & contribuë aussi au beau ton de la voix » (p. 147).

⁴³ *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Ed. de Minuit, 1992.

⁴⁴ Vaugelas s'est maintes fois arrêté sur « ces choses dont se forme la douceur du stile, & qui charme[nt] le Lecteur, ou l'Auditeur sans qu'il sçache d'où cela vient. » (*Remarques*, p. 473). Ainsi à propos de l'arrangement des syntagmes : « pourquoy choisir la plus mauvaise [manière de dire], & celle qui sans doute blessera l'oreille tant soit peu delicate, encore que bien souvent celui qui est choqué de semblables choses, ne sçache pas pourquoy, ny d'où cela vient. » (*Remarques*, p. 528).

⁴⁵ Par exemple, la disparition du [R] interconsonantique au nom d'une prononciation adoucie (*abre* pour *arbre*, *mabre*, *mecredy* etc.) : *Remarques*, p. 422-423.

⁴⁶ *Reflexions sur l'usage présent de la langue françoise, ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, Paris, L. d'Houry, 1688, p. 468. Le grammairien commente l'opposition entre [a] antérieur et [ɑ] postérieur.

Toute la Cour dit *filleul*, & *filleule*, & toute la Ville *fillol*, & *fillole*. Il n'y a pas à délibérer si l'on parlera plutôt comme l'on parle à la Cour, que comme l'on parle à la Ville. Mais outre que l'usage de la Cour doit prévaloir sur celui de l'autre sans y chercher de raison, il est certain que la diphthongue *eu*, est incomparablement plus douce que la voyelle *o* ; c'est pourquoi les Courtisans qui vont toujours à la douceur & à la beauté de la prononciation, en quoy consiste un des principaux avantages d'une langue, disent bien plutôt *filleul*, que *fillol*. Et je m'assure que si l'on proposoit à qui que ce fust qui ne le sceust pas, & qui eust l'oreille bonne, de deviner lequel des deux est de la Cour, ou de la ville, il n'hésiteroit point à dire, qu'indubitablement *filliol* doit estre de la ville, & *filleul*, de la Cour.⁴⁷

On pourrait encore évoquer la concurrence entre [ɛ] et [a] devant [R] : à chaque fois que possible, Vaugelas signale sa préférence pour la séquence [ɛR], jugée plus douce⁴⁸. La tendance populaire à l'ouverture de la voyelle, attestée dès le XIV^e siècle, est ainsi combattue – parfois contre l'histoire objective de la langue. Hors des phénomènes plus faciles à cerner de l'hiatus ou des cacophonies⁴⁹, le critère invoqué de l'euphonie relève donc, dans de nombreux cas, de choix socio-linguistiques. Le passage du [R] apical à [R] uvulaire (vibrante ou fricative), partout ressenti comme plus doux, fut comme on sait un phénomène massif à la Cour, commenté dès le XVI^e siècle et jusqu'à la fin du siècle suivant :

Il est bon de faire sonner un peu les *R*, cela donne de la grace au langage ; mais il ne faut pas se régler sur le peuple de Paris, qui les prononce jusqu'à écorcher les oreilles [...] ; ce n'est pas ainsi qu'on prononce à la Cour, l'on doit un peu faire entendre l'*R*, mais il faut que ce soit d'une manière douce, & qui n'ait rien de grossier ny de badaud.⁵⁰

Un siècle auparavant, ces phénomènes avaient eu leur observateur impitoyable en la personne d'Henri Estienne. L'opposition de ce dernier à la « prononciation mignarde et effeminée, voire du tout féminine » des courtisans ne se relâchera jamais : dans les *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé*, la querelle qui oppose *Philausone* « gentilhomme courtisanopolitois » à *Celtophile*, défenseur d'un français « naïf » et non « desguizé » dépasse le cadre du débat sur l'italianisme régnant à la Cour de France. Qu'il s'agisse de l'évolution de la diphthongue [we] en [ɛ], ou de la mode de l'ouïsme, deux « oreilles » entrent en conflit ouvert. Faut-il, comme *Philausone* et ses amis, « prononcer délicatement & à la courtisane⁵¹ » ou préférer, contre cette imaginaire émasculature de la langue, la diction « robuste et virile » défendue par *Celtophile* ? Pour Estienne, la pseudo-douceur des courtisans n'est qu'une corruption scandaleuse, effet de leur « mollesse » de mœurs que vient à point nommé conforter le « vice naturel » de

⁴⁷ *Remarques*, p. 341.

⁴⁸ Par exemple, p. 250 et 512. Voir sur ce point W. Ayres-Bennett, *Vaugelas and the Development of the French Language*, p. 72. Et pour une étude systématique de ce dossier, voir L. Pasques et S. Baddeley, « Alternances vocaliques de type sociolinguistique aux XVI^e et XVII^e siècles », *La Variation dans la langue en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, éd. du CNRS, 1989, p. 60-71. La question de l'ouïsme mériterait de ce point de vue une enquête approfondie. Pour une réflexion de large spectre, voir B. Laks, « Description de l'oral et variation : la phonologie et la norme », *L'Information grammaticale*, n° 94 (juin 2002), p. 5-10.

⁴⁹ Quelques exemples empruntés à Andry de Boisregard : « Le pain dont *nous nous nourrissons*, c'est une *inhumanité*, etc. [...], ces sortes de Phrases sont à éviter, parce qu'elles sont rudes à prononcer. » (*Suite des Reflexions critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris, L. d'Houry, 1693, p. 240-241).

⁵⁰ Andry de Boisregard, *Reflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, p. 468.

⁵¹ *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps...* [1578], éd. R. Ristelhuber, Genève, Slatkine, 1970, p. 62.

l'italien, entendons sa faiblesse articulatoire⁵². Il rejoint ici la position d'Etienne Pasquier, qui refuse de voir en la Cour « l'Idée, & vraye naïveté de nostre langue » où celle-ci se corrompt au contraire :

[...] comme ainsi que nostre langage symbolise ordinairement avec noz mœurs, aussi le courtisan au milieu des biens & de la grandeur, estant nourry à la mollesse, vous voyez qu'il a transformé la pureté de nostre langage en une Grammaire toute effeminée [...].⁵³

Soumise à la double influence débilatante des femmes à la « bouche sucrée »⁵⁴ et des Italiens dégénérés, la « tressotte mignarderie » des courtisans ignares doit être combattue par les forces viriles de la « naïve française ». Le même Estienne pourtant avait, dans le *Traicté de la conformité du langage François avec le Grec*, donné la douceur pour l'un des critères principaux de « la perfection d'un langage »⁵⁵. Mais la douceur des langues – celle du français comparable en cela au grec – tient pour Estienne à leur musicalité naturelle, non aux fards et déguisements qu'impose la culture de Cour. Pour juger de l'oreille la plus fiable, apte à entendre et préserver l'harmonie de ce français « pur et simple » rêvé par Estienne, encore faut-il donc construire un dispositif argumentatif susceptible de faire barrage à la « fausse persuasion » du parti adverse⁵⁶.

L'opérativité critique de la catégorie paraît donc d'autant plus nette que nul ne songe vraiment à en contester la valeur positive : lieu commun des débats linguistiques, elle se présentait à chacun comme un argument possible en faveur de positions opposées. Associée ici à la naïveté d'une langue idéalement préservée de toute corruption, ailleurs à la délicatesse d'un usage poli par le raffinement des mœurs, son efficacité polémique se repère tout au long du siècle. Selon la nature du débat où elle intervient, et les caractéristiques de la formation discursive qui se l'approprie, la douceur change d'aspect voire de contenu, entrant en réseau avec des termes qui en dessinent une physionomie spécifique. Une approche en termes d'analyse du discours, telle qu'a pu la conduire D. Maingueneau à propos des controverses entre jésuites et jansénistes⁵⁷, permet de mesurer à quel point la notion constitue un puissant pôle d'attraction pour ces positions antagonistes, où s'en manifestent les signes distinctifs (*ethos*, type d'énonciation, genres privilégiés, etc.) et les valeurs. À défaut de pouvoir procéder à pareille enquête, on retiendra ici un dernier exemple de l'instrumentalisation polémique de la *douceur*.

Le cas de Marie de Gournay mériterait à lui seul une étude approfondie : autour de celle-ci en effet, au début du XVII^e siècle et jusque dans les années 1640, un dernier front de résistance se maintient activement face aux progrès des « poètes grammairiens » sous la fêrule de Malherbe. En réaction à ce courant puriste dominant, vivement ressenti comme un appauvrissement linguistique, Marie de Gournay défend au contraire un idéal d'*ubertas*, abondance profuse de la langue et du style. Plusieurs traités redisent avec ferveur l'attachement de la « fille d'alliance » de Montaigne au

⁵² Voir notamment p. 263

⁵³ E. Pasquier, Lettre à Monsieur de Querquifin, seigneur d'Ardivilliers (vers 1560), *Lettres* (Paris, A. L'Angelier, 1619 [1586 pour la première édition], livre II, 12), ici dans *Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction*, éd. D. Thickett, Genève, Droz, 1956, p. 88.

⁵⁴ Voir la singlante « Remonstrance aux courtisans » qui précède les *Deux Dialogues*.

⁵⁵ *Traicté de la conformité du langage François avec le Grec*, Paris, H. Estienne, 1565, Préface n. p.

⁵⁶ E. Pasquier, Lettre à Monsieur Ramus Professeur du Roy (1572), *Lettres*, l. III, 4, éd. citée, p. 99.

⁵⁷ « Sémantique “globale” et idéologie. Le discours “doux” de l'humanisme dévot face au jansénisme », *Mots*, n°6 (1983), p. 79-97 et « Réseaux d'associations et mots clés en analyse du discours », *Cahiers de lexicologie*, n°LX (1982/1), p. 3-10.

programme linguistique de La Pléiade : de manière symptomatique, la *douceur* cautionne aussi bien certains développements en faveur des « venerables restes » des poètes de la Renaissance qu'elle entre dans la satire acerbe des concessions puérides imposées par le goût « des Cabinets et des Ruelles de la Cour » à des poètes timorés et serviles. Lorsqu'il s'agit par exemple de défendre les diminutifs chers à Ronsard et ses amis⁵⁸, proscrits par l'esthétique moderne, c'est à la « douceur bien sonnante », à la « tendresse de Genie et de stile » qu'ils traduisent que Marie de Gournay en appelle : ces « mignardises honnestes » sont d'universelle nécessité, et donc en toute langue légitimes. Avec eux s'expriment les « pensées douces et tendres » qui constituent un versant positif de l'humaine nature, relevant de cette « partie tendre & delicate de l'ame »⁵⁹ dont les fondements éthiques sont clairement affirmés. Ces « sentiments » et ces « mouvements », explique-t-elle en effet,

sont les liens de la société particuliere & publique, les arc-boutants de la charité & de l'equité mesme, que nous rendons rarement assez entiere à nostre Prochain, si quelque tendresse de bienveillance ou de pitié ne la sollicite [...].⁶⁰

Ils participent ainsi à l'idéal d'une langue généreuse, accueillante à toutes les tonalités :

Si l'on ostoit à l'usage d'une Langue quelqu'un de ces droicts cy, le haut & le bas, l'humble l'altier, l'enjoué le serieux, le doux l'aspre, le delicat le majestueux, le mignard & le grave ; la reduiroit à n'estre plus bonne qu'à beer aux corneilles.⁶¹

Pourtant, dans sa « Deffence de la Poësie & du langage des Poetes » – rédigée en 1619⁶² – l'auteur fait un tout autre usage de la notion. À l'influence pernicieuse des « tendres Nymphes » de la Cour et de leurs alcôvististes qui prétendent assujettir l'élan poétique au « joug de la Prose triviale » (p. 464) et ravalent la langue des dieux au rang de la conversation courante, Mlle de Gournay oppose une conception enthousiaste, héroïque, de la poésie, plus attentive à la « substance », « moëlle » ou « vie » des *res* dans la langue qu'à l'« écorce » doucereuse des *verba*⁶³. Au lieu de « lecher ou mordiller doucètement », de savourer puéridement le lait ou le miel d'une langue énervée, il faut, écrit-elle dans une métaphore toute montaignienne, la « mettre [...] sous la presse » (p. 448). Nul besoin en effet d'adoucir un français naturellement doté de cette suavité :

⁵⁸ « Des diminutifs français », dans *Les Advis, ou, Les presens de la Demoiselle de Gournay*, Paris, J. Du Bray, 1641, p. 334-355. Une édition est en cours de ce recueil, dont a déjà paru le premier volume : éd. J.-Ph. Beaulieu et H. Fournier, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1997. Voir aussi A. Uildriks, *Les Idées littéraires de Mlle de Gournay, réédition de ses Traités philologiques des "Advis et presens", édition de 1641 avec les variantes des éditions de 1626 et de 1634...*, Groningen, Druk V.R.B. Kleine der A 3-4, 1962, et H. Lausberg, « Marie de Gournay et la crise du langage poétique », *Critique et création littéraires en France au XVIIème siècle*, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1977, p. 117-128.

⁵⁹ Elle évoque encore « la partie de l'ame que les philosophes nomment tendre et amoureuse » (*ibid.*, p. 339).

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 338-339. Et un peu plus loin : « Nostre musique n'oseroit-elle quitter le hault ton par fois ? » (p. 340).

⁶² Sous ce titre sont regroupés trois traités, dédiés à Mme des Loges. Ils paraissent en 1619, puis sont réédités régulièrement en 1623, 1626, 1634 et 1641 (p. 389-483 dans cette dernière éd. des *Advis*).

⁶³ « [...] dire la chose doucement & non fortement, selon mesme que ces Docteurs cognoissent & depeignent le doux langage ; c'est l'exprimer seulement à moitié, c'est dire l'escorce & non la chose, ou pour mieux parler, c'est la siffler & non pas la dire. » (p. 447)

de quelle valeur, je vous prie, sont toutes ces douceurs & naïvetés qu'on nous presche, pour nous servir de mire & de borne à parler ? nous avons appris qu'il falloit, non pas adoucir ou rabotter, mais bien, armer, fortifier, & partant amplifier, assouplir, discipliner & habiliter nostre Langue, laquelle peche en foiblesse & en indocilité, non pas en rudesse, qu'elle a resignée à celles du Septentrion.⁶⁴

Il faudrait suivre le détail d'une argumentation dans laquelle sont convoqués le génie de la « Nation Française, vive, [...] genereuse » (p. 446), les facultés spéculatives et expressives de l'imagination humaine que le langage se doit de communiquer au plus près de son énergie, les considérations désabusées mais lucides enfin sur les bénéfices bien réels escomptés de la faveur des dames en vue⁶⁵. Procédant par « dissociation » – selon la terminologie de Ch. Perelman –, Mlle de Gournay est alors conduite à opposer aux « prescheurs de paroles miellées », « gressées d'huile » (p. 448), une tout autre définition de la douceur qui récuse le faux antagonisme entre *doux* et *énergique*, au profit d'une interprétation vitaliste du langage. À ces chétifs poètes qui « parlent superficiellement & sechement, alors qu'ils croient parler doucement » (p. 448), « coiffent du titre de douceur, la basse & foible adresse » de leurs formulations prosaïques, « ne sachant pas que la vraie douceur des Langues & de leurs productions, consiste comme celle du vin en leur esprit & en leur vigueur » (p. 445), l'auteur réplique encore que

la vraie douceur des Langues consiste en quelque esprit suave, & en un suc penetrant & vif : permis à la politesse qui ne s'appelle pas douceur pourtant, de les accompagner si bon luy semble. Que d'autres y cherchent s'ils veulent le laict & le miel, nous y cherchons ce qui s'appelle l'esprit & la vie [...].

Ainsi donc le doux, & le foible ou debile, ne font qu'un en l'escole [de] ces prescheurs de parolles miellées : & l'on void, que pretendans forger des Escrits doux par une telle methode ou les instruire en l'ame de leurs clients, ils en forgent & en instruisent de chetifs ou de froids : & void on en suite, combien inutilement ils nous content, qu'on peut représenter des conceptions fortes en leur langage doux & mol.⁶⁶

Plus radicalement même, lorsqu'elle volera au secours des « aspres » sonorités des monosyllabes menacés par les exclusions puristes « si la douceur sucrée d'aujourd'hui l'emporte » (p. 450), c'est au nom de « la vraie & legitime douceur d'un langage » qu'ils ne blessent pas en réalité.

La réversibilité de la notion, qui se prête comme on le voit à des définitions bien peu consensuelles, semble l'indice de sa fonctionnalité critique, chacun s'efforçant de s'en approprier l'efficacité tout en construisant ses figures repoussoirs, ses modèles, ses stratégies argumentatives. Une étude un peu fouillée des textes de Marie de Gournay trop rapidement lus ici le montrerait aisément, à ses options théoriques répond une écriture informée par le même vitalisme, la même profuse « uberté » – le mot est sous sa plume –, la même verve généreuse volontairement éloignée des « chicaneries » des idolâtres grammairiens...

À la seconde moitié du siècle, la victoire – en réalité provisoire et partielle – des puristes expose les derniers partisans de l'humanisme renaissant à la risée publique, à

⁶⁴ *Ibid.*, p. 446.

⁶⁵ « Mais voicy le secret : la portée des Dames à [*sic*] plus de relation à la nostre : & d'autre part, on peut tirer par la bien-veillance des Dames, plusieurs faveurs commodes des bonnes tables & des maisons opulentes, à qui ces personnes qui nous querellent, ont rendu de tout temps plus d'assiduité. » (p. 451)

⁶⁶ P. 448.

tout le moins les conduit à une notable discrétion⁶⁷. Critère autrefois débattu du bel usage, la *douceur* peut alors se replier sur la définition du « génie de la langue françoise » dont elle résumerait l'une des propriétés natives les plus remarquables⁶⁸. Dans le concert des voix qui s'élèvent pour en célébrer les vertus, l'éloge de la douceur du français sert de basse continue au discours apologétique, retrouvant la ligne mélodique orchestrée par le siècle précédent : « Jamais langue ne fut plus douce à l'oreille & plus coulante que la françoise », affirmait dès 1555 Jacques Tahureau⁶⁹, tel est le *leitmotiv* que reprennent les apologistes du XVII^e siècle. Le consensus alors manifeste autour de cette proposition ne doit cependant pas masquer l'instrumentalisation effective de la catégorie : car c'est à l'intérieur d'un dispositif hautement polémique qu'elle intervient, et cela depuis le XVI^e siècle en France, comme critère d'évaluation et de classement des vernaculaires⁷⁰. Moins bien entendu pour les décrire que pour en accompagner l'« illustration » littéraire. Il s'agissait autrefois de défendre le français contre le prestige de l'italien : l'accent mis, chez H. Estienne notamment, sur les affinités du français avec le grec au détriment du latin, au nom d'une commune douceur (richesse vocalique des deux langues, même présence de « particules » assurant la fluidité du discours⁷¹) avait eu pareille fonction. On retrouvera cette ligne d'argumentation, seule ou en combinaison avec d'autres, lors de la Querelle des Anciens et des Modernes, à compter des années 1670. L'enjeu apologétique est alors nettement déplacé du côté de la rivalité français-latin, comme en témoigne la fameuse Querelle des Inscriptions – mais le débat n'est linguistique qu'en surface. Les partisans du français, défenseurs des Muses modernes, se fonderont notamment sur ce critère de *douceur* pour comparer les mérites des langues et de leur littérature. Les rêveries sur le *e* atone, depuis longtemps qualifié de « féminin » par opposition à ses réalisations toniques, leur fournissent un argument majeur en faveur du français, qu'il s'agisse de la versification ou plus largement de l'examen du système vocalique de la langue. C'est la voix propre du français qui s'écoute ainsi et « fait l'harmonie merveilleuse de la langue Françoise »⁷², comparable en cela à la musicalité du grec :

⁶⁷ Malgré des exceptions de poids : ainsi de Charles Sorel, dont les positions linguistiques, telles qu'elles s'expriment encore en 1671 dans les traités *De la maniere de bien parler & de bien écrire. De la connoissance des bons livres ou examen de plusieurs Auteurs* (Paris, A. Pralard, 1671), sont extrêmement nuancées.

⁶⁸ M. Fumaroli, « Le génie de la langue française », dans *Trois institutions littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1994, p. 213-314 et « L'apologétique de la langue française classique », *Rhetorica*, vol. II/2 (été 1984), p. 139-161.

⁶⁹ *Oraison au Roy de la grandeur de son regne & de l'excellence de la langue françoise*. Le même Tahureau, comme plusieurs de ses contemporains, voyait en Des Essarts, traducteur des *Amadis*, le modèle d'une prose conforme à ce naturel du français : M. Huchon, « *Amadis*, "parfaicte idée de nostre langue françoise" », *Les Amadis en France au XVI^e s., Cahiers V.-L. Saulnier*, n° 17 (2000), p. 184-200, ainsi que sa contribution dans ici même.

⁷⁰ Voir aussi M.-L. Demonet, *Les Voix du signe. Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*, Paris, H. Champion, 1992, p. 445 *sqq.* et Fr. Berlan, « Langues naturelles et naturel des langues chez les théoriciens français d'Henri Estienne à Rivarol », *Nature et culture à l'âge classique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Actes de la journée d'étude du Centre de recherches « Idées, thèmes et formes 1580-1789, 25 mars 1996 », éd. Chr. Delmas et Fr. Gevrey, Toulouse, Presses du Mirail, 1997, p. 47-60.

⁷¹ Sur cette catégorie, voir G. Siouffi, « Une catégorie étrange de la grammaire française au XVIII^e siècle : les "particules" », *L'Information Grammaticale*, n°78 (juin 1998), p. 13-20 et la thèse d'A. Soulié d'Andréa (*Recherches sur la notion de particule dans la grammaire française, 540-1780*, Univ. Paul-Valéry, Montpellier-III, 1997).

⁷² Fr. Charpentier, *De l'Excellence de la langue françoise*, Paris, Cl. Barbin, 1683, p. 413.

[...] on ne peut pas disconvenir de la douceur de nostre langue, puisque les voyelles y sont respanduës si abondamment, & qu'elle en a même une de plus que la Latine, je veux dire cet *E* Feminin, dont le son est presque insensible aux Estrangers, ce qui luy donne une harmonie toute singuliere [...].⁷³

Nostre *E* Feminin, qui n'a qu'un son foible, & qui revient très souvent, rompt agreablement cette egalité [du latin dans la prononciation des voyelles] & rend l'harmonie de la langue Françoisise plus variée & plus douce.

[...] il a cela de particulier, qu'estant bref, il a aussi un son qui touche moins que les autres voyelles. Il ne s'appuye pas sur la syllabe, il glisse legerement dessus, & imite à peu pres dans le son de la parole, ce que font les Musiciens dans les concerts d'instruments, quand apres avoir touché fortement les cordes du Luth, ils affoiblissent le son tout d'un coup, & font qu'il semble que l'harmonie s'esloigne. Ainsi apres que la voix a posé fortement sur toutes les autres voyelles, il semble qu'elle s'adoucisse, qu'elle s'enfuye, qu'elle se perde agreablement, quand il survient de ces *E* feminins.⁷⁴

Pour Louis Le Laboureur⁷⁵, Desmarets de Saint-Sorlin⁷⁶, le P. Bouhours⁷⁷ ou François Charpentier, la « douceur des lettres et des mots » (Bouhours), l'« harmonieuse diversité » (Desmarets de Saint-Sorlin) du français suffiraient à en justifier l'excellence en regard de la constitutive « dureté » du latin. Tempérée par une naturelle « modestie », cette douceur échappe au discrédit jeté sur la morgue de l'espagnol, et surtout sur les fallacieuses séductions de l'italien alors paradoxalement détrôné de son privilège de langue de l'amour :

Nôtre Langue n'a pas seulement l'avantage de dire les choses par ordre, & comme on les conçoit ; mais il n'y en a point encore qui soit plus civile qu'elle, ny qui soit aussi plus tendre & plus affectueuse. [...] C'est le veritable langage des passions ; & je diray avec la permission des Italiens, que je n'en voy point qui convienne mieux à l'amour.⁷⁸

S'il était difficile aux « Anciens » de tenir leurs positions en déniaut au français cette qualité devenue topique, le maillon faible de l'argumentation des Modernes résidait sans doute dans cette périlleuse alliance contractée entre douceur et galanterie. À la toute fin du siècle, engagé dans la même Querelle, un nommé Boissimon défendra ainsi *Les Beautez de l'ancienne eloquence*⁷⁹ contre l'excessive tendresse d'un style moderne corrompu par « ces manieres molles, douces & insinuanes » :

ne vous semble-t'il pas que nôtre stile familier se ressent un peu de cette affectation ? Je veux qu'il soit élégant, pur & simple ; ne luy trouvez-vous point un caractere molasse, fade, *prædulce* ; c'est

⁷³ *Ibid.* p. 404-405.

⁷⁴ p. 410-413.

⁷⁵ *Les Avantages de la langue française sur la langue latine. A Mr de Montmor, Conseiller du Roy en ses conseils, et premier Maistre des Requestes*, Paris, Florentin Lambert, 1667.

⁷⁶ *La Comparaison de la langue et de la poésie française, avec la grecque et la latine, Et des Poètes Grecs, Latins et François. Et les Amours de Protée et de Physis. Dediez aux beaux Esprits de France...*, Paris, L. Billaine, 1670.

⁷⁷ Dans « La langue française », deuxième des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1671.

⁷⁸ Le Laboureur, *Op. cit.*, p. 27 (même proposition chez Bouhours en faveur du français, « langue du cœur » plus que de l'esprit). Le parti pris moderne s'appuye ici, bouclant la boucle, sur la littérature galante, puisque Le Laboureur donne comme exemples de cette « tendresse » *La Métamorphose des Yeux de Philis* de Habert de Montmor, ainsi que les œuvres de Madeleine de Scudéry, romans et poésies, qu'il compare même aux élégiaques latins.

⁷⁹ *Les Beautez de l'ancienne Eloquence opposées aux affectations de la moderne*, Paris, J. Musier, 1698.

une épithète de Quintilien : *tiède* ; c'en est une de Perse. [...] Je me suis mis dans la tête, que la source de cette corruption n'étoit autre chose que ce qu'on appelle communément la galanterie.⁸⁰

En dépit des concessions de pure forme au goût mondain, c'est à un modèle viril de l'éloquence héroïque, à la Romaine, que vont les préférences de l'auteur :

Ce n'est pas, après tout, que je veuille condamner le commerce des Dames comme tout-à-fait nuisible et contraire à la perfection du stile & du langage : point du tout. Je croy, au contraire, qu'un peu de cet air tendre qui leur est propre, doit entrer dans le caractere des belles langues, & surtout des beaux esprits, afin d'adoucir je ne sçay quelle dureté qui paroist naturelle aux mâles. Mais il faudroit pour bien faire [...] qu'au lieu que le caractere galant a pris, ce semble, l'ascendant sur le mâle ; celui-cy, au contraire, primast et dominast l'autre.⁸¹

En un mot, l'éloquence moderne étant communément énervée & affoiblie par je ne sçay quoy de mou & de fade, ce n'est pas une chose étonnante que je ne la croye pas capable de remuer les cœurs, & d'y exciter de fort mouvemens : un tel stile ne convient qu'aux Heros des Romans.⁸²

Une fois encore se révèle la portée critique de cette catégorie, à la fois ligne de partage et lieu de faux consensus. Position risquée, mais surplombante, inscrivant dans les débats linguistiques la trace d'autres enjeux, qui sont bien loin d'avoir été tous suggérés ici. Je voudrais, en guise de conclusion, ouvrir au moins la piste d'un prolongement possible, du côté de la dimension sensible, littéralement, de la douceur.

À travers les considérations sur l'euphonie, sur le rythme et les liaisons du discours, sur la rime en français encore, tout se passe en effet comme si la notion faisait surgir le *corps* du langage, doublement saisi dans la matérialité de son articulation physique, et dans la puissance de séduction qu'exerce jusque dans l'écriture cette voix latente, écoutée de près⁸³. Par cette présence corporelle de la langue, désirable et inquiétante, se manifestent les signes d'un *ethos* dont la douceur résume la force d'attraction. Très tôt, c'est aux représentations féminines de la langue que l'on confia cet imaginaire érotique⁸⁴. Nous en avons rencontré à maintes reprises le versant positif où se cristallisent « deux grands mythes à la fois contradictoires et complémentaires », comme les a dégagés M. Maître⁸⁵ : d'un côté, celui d'une oreille naturellement juste, repérant d'instinct, dans sa naïve simplicité, la meilleure formulation ; de l'autre, la valorisation d'un raffinement langagier d'exquise délicatesse, diffusant par l'exemple cet idéal de politesse auquel s'identifie le bel usage. Mais, on l'a vu, la « bouche sucrée » de ces dames menace pour certains les forces vives – viriles – de la langue : ce fantasme d'un français émasculé ou travesti, entièrement absorbé par l'« instance féminine », est partagé par tous ceux qui s'efforcent de résister à la promotion de la

⁸⁰ P. 64-65.

⁸¹ P. 68-69.

⁸² P. 93.

⁸³ Pour une enquête linguistique sur l'imaginaire sonore, voir I. Fónagy, *La Vive voix. Essais de psycho-phonétique*, Paris, Payot, 1983. Et en ce qui concerne le XVII^e siècle, voir P. Dandrey, « La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix », *La Voix au XVII^e Siècle, Littératures classiques*, n° 12 (janv. 1990), notamment p. 68-74.

⁸⁴ Au moins depuis la réflexion platonicienne sur les séductions impures de l'ornement – cosmétique, rhétorique et arts picturaux saisis dans le même radical soupçon envers la séduction du sensible : voir J. Lichenstein, *La Couleur éloquente. Rhétorique et peinture à l'âge classique*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1999 [1^{ère} éd. 1989].

⁸⁵ *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1999, p. 596-633, ici p. 596.

Cour comme sphère de référence linguistique – fer de lance, aux facettes multiples⁸⁶, du discours anti-puriste.

Plusieurs stratégies conciliatrices permettaient de préserver à moindre coût l'idéal de douceur dans lequel le « génie de la langue française » s'était tôt reconnu : le modèle atticiste du style moyen, par l'alliance oxymorique de la *gravité* de l'expression à sa *suavité*, offrit au tournant du siècle une solution durable à cette recherche d'un « tempérament » dit *classique*. On pouvait alors, comme le fera Bouhours, tenir à distance cette modulation féminine de la langue en argumentant de la naturelle chasteté du français – à l'image des « Femmes Héroïques » de l'Histoire. Dans sa version extrême, c'est à la représentation exténuée d'une langue sans corps que recourent, paradoxalement, certains de ceux qui avaient mis en avant la sensualité native du français⁸⁷. Autre option, moins radicale : en civiliser – serait-ce affadir ? – l'érotique par le repli du *doux* sur le *tendre*, tonalité propre à cette « langue du cœur » et de l'émotion amoureuse que peuvent alors, en toute pudeur et modestie, illustrer chansons et élégies féminines.

Projection éthique de la langue, la douceur en déploie ainsi les enjeux civils au cœur des réalisations littéraires. Derrière la description du meilleur style, assimilé pour un temps au génie propre du français, s'énonce un *devoir-être* du locuteur, pris dans cet

⁸⁶ Par exemple chez Ménage, dans *Le Parnasse alarmé* (Paris, 1649), la requête contre la féminisation aberrante des substantifs croise à la fois le discours savant de l'étymologie, et la satire des mœurs homosexuelles dans l'entourage de Richelieu :

Or Nosseigneurs Académiques ;
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Ce n'est pas tout, nos pauvres mots
Ont bien enduré d'autres maux [...].
Leurs genres ont été changez
Par une trop lasche mollesse
Qu'ils appellent délicatesse,
Cerizay des mots masculins
Ayant fait des mots féminins :
Car ce beau mignon fait la figue
A quiconque dit un intrigue,
Et veut contre toute raison
Que l'on die de la poison ;
[...]
Bref, ce délicat Cerizay
Eust chaque mot féminisé,
Sans respect ny d'analogie,
Ny d'aucune étymologie,
Pour condescendre au doux Habert
Sans que l'Abbé de Boisrobert
Nommé grand Chansonnier de France,
Favory de son Eminence,
Cét admirable patelin
Aymant le genre masculin,
S'oppose de tout son courage
A cet effeminé langage. (p. 7-8)

⁸⁷ Ainsi Le Laboureur présente-t-il, au terme d'un long éloge de l'alexandrin français, une vision désincarnée de la langue, dont la transparente discrétion articulatoire trancherait avec ses rivales romanes :

[...] elle tient plus de l'esprit, & dépend moins des organes du corps que toute autre. Elle n'admet aucun accent ; il ne faut ny parler de la gorge, ny ouvrir beaucoup la bouche, ny frapper de la langue contre les dents, ny faire des signes & des gestes comme il m'a semblé que font la plupart des Etrangers quand ils parlent le langage leur país [...]. (*Op. cit.*, p. 22)

engagement contractuel : celui qui, par la politesse des mœurs, le façonnage des conduites – au risque de l'excès, ce « raffinage de raffinement » (la formule est de M. de Gournay) justement raillé – rend possible l'adhésion. À l'admiration héroïque arrachée par surprise sinon de force, la douceur substitue la puissance insinuante de l'inclination. On comprend qu'il soit aussi malaisé de s'en déprendre que nécessaire d'en questionner la légitimité.

C'est ainsi dans sa dimension éthique que la douceur, modulation du style, doit être appréhendée. La tradition rhétorique avait constamment insisté sur cette corrélation : tantôt en assignant la douceur à l'*ethos*, au titre de preuve persuasive, par où la projection réglée d'une image de l'orateur assurait la réussite du discours – à son aménité, son affabilité répondrait ce crédit de confiance immédiatement transporté de l'énonciateur à l'énoncé ; tantôt en l'analysant comme stylème, dont le repérage relevait d'une entreprise de classification des énoncés fondée sur leur variation tonale. On peut aller plus loin encore, comme d'ailleurs nous y autorisent les ambiguïtés sémantiques du terme grec. Ce qu'inscrit la douceur dans le style, au-delà de tout projet persuasif ou procédure taxinomique, c'est l'incorporation langagière d'un ensemble de valeurs – du même coup réfutable, récusable : même rapide et inachevée, notre réflexion sur cette catégorie invite à rendre plus largement aux faits de style leur portée éthique, jusque dans les tensions et les conflits qu'ils figurent.

Delphine DENIS (Université de Paris-IV Sorbonne)